

L'ORÉAL

Société anonyme au capital de 106 863 072,80 euros
Siège Social : 14, rue Royale – 75008 Paris
632 012 100 R.C.S. Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 29 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le mardi 29 juillet à 14 heures.

Les membres du Conseil d'Administration de L'Oréal, société anonyme au capital de 106 863 072,80 euros, dont le siège social est situé 14, rue Royale à Paris (75008), se sont réunis sur la convocation de M. Jean-Paul Agon, Président du Conseil d'Administration, au Centre Eugène Schueller à Clichy (92110).

Administrateurs présents

M. Jean-Paul Agon, Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Victor Meyers, Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Paul Bulcke, Vice-Président du Conseil d'Administration
M. Nicolas Hieronimus, Directeur Général
Mme Sophie Bellon (par visioconférence)
M. Patrice Caine
Mme Fabienne Dulac
Mme Béatrice Guillaume-Grabisch
M. Thierry Hamel
Mme Aurélie Jean
Mme Ilham Kadri
M. Nicolas Meyers
M. Alexandre Ricard
M. Jacques Ripoll
Mme Isabelle Seillier
Société Téthys, représentée par **M. Alexandre Benais**
M. Benny de Vlieger

Membre délégué du Comité Social et Economique Central

Mme Catherine Olivry

Commissaires aux comptes présents

Mme Céline Eydieu-Boutté
M. David Dupont-Noel

Autre personne qui assiste

M. Christophe Babule, Directeur Général Administration & Finances

Le secrétariat de la séance est assuré par

Mme Emilie Thiéry, Secrétaire du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Paul Agon, Président du Conseil d'Administration, constate que le Conseil réunit la présence effective d'au moins la moitié de ses membres et peut ainsi valablement délibérer (article L.225-37 al. 1 du Code de commerce).

[...]

11- AUTRES SUJETS

[...]

■ ANNULATION DES ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT DECIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2025 ET ACTUALISATION DU CAPITAL

[...]

Le Conseil d'Administration décide :

- d'annuler, à effet au 30 juillet 2025, 1 356 636 actions de 0,2 € de nominal acquises en vue de leur annulation par la Société ;
- de réduire en conséquence le capital, à effet au 30 juillet 2025, de 106 912 309,80 euros à un montant de 106 640 982,60 euros, soit une réduction de capital d'un montant nominal de 271 327,20 € ;
- d'imputer, à cette même date, sur le compte « Autres Réserves » la différence entre la valeur comptable des actions et leur montant nominal ;
- de modifier, en conséquence, l'article 6§1 des statuts de la Société qui sera, à compter du 30 juillet 2025, rédigé de la façon suivante : « Article 6 - Capital social § 1 - Le Capital social est fixé à 106 640 982,60 euros divisé en 533 204 913,00 actions de 0,2 euro chacune, entièrement libérées. » ; et
- de déléguer au Directeur Général, M. Nicolas Hieronimus, et au Directeur Général Administration et Finances, M. Christophe Babule, avec faculté de sous-déléguer, les pouvoirs d'effectuer les formalités nécessaires la réalisation des opérations susvisées.

[...]

FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, formalités, publications, où besoin sera, signer toutes pièces et déclarations, tous états et généralement faire le nécessaire.



Pour extrait certifié conforme
Emilie Thiéry
Secrétaire du Conseil d'Administration